

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

R E C E P I S S E D E D E P O T

SQUARE MAURICE TRELUT
65013 TARBES CEDEX
TEL 62.51.77.77 - FAX 62.51.77.87
MINITEL 36.29.22.22 .

SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

5 COURS GAMBETTA

65000 TARBES

V/REF :
N/REF : 84 B 18 / A-457

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 17/05/94, SOUS LE NUMERO A-457,

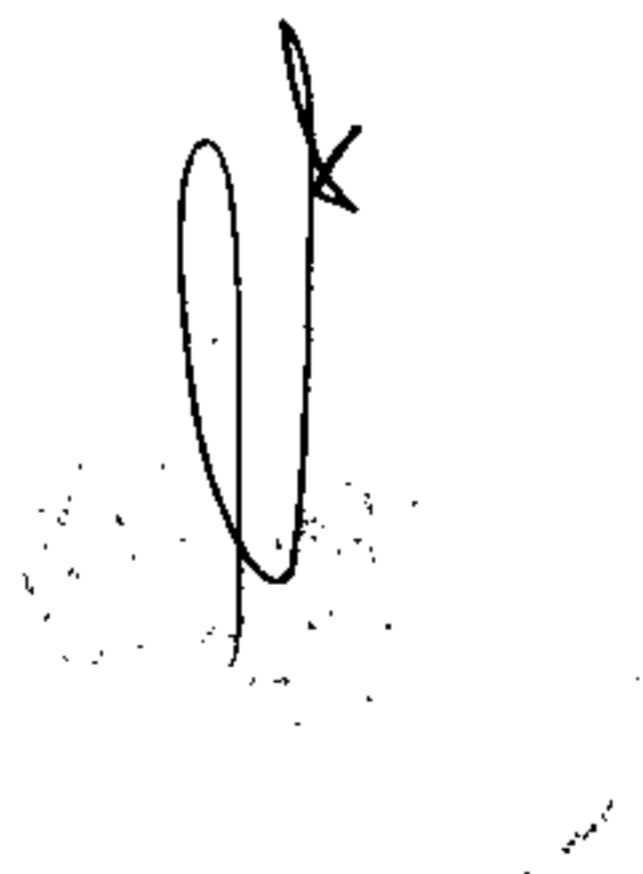
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/04/94

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION
SOCIETE ANONYME
5 COURS GAMBETTA
65000 TARBES

R.C.S. TARBES B 328 768 544 (84 B 18)

LE GREFFIER



SOPIC
Société Anonyme
Au capital de 5 390 000. francs
Siège Social: 5, cours Gambetta
65000 Tarbes
B 328 768 544

EXTRAIT
DU
PROCES-VERBAL
DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 AVRIL 1994

A457
17 MAI 1994
Copie
certifiée
conforme
à
l'original
→ e. →

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze
Le 6 avril à 11 heures,
au siège social à Tarbes

Les administrateurs de la SA SOPIC se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean Lecouls,
Président du Conseil d'administration .

Sont présents et ont émargé le registre de présence:

- Monsieur Jean Lecouls
- Monsieur Michel Cousin
- Monsieur Didier Escande

Le Conseil, réunissant la présence effective de la totalité des administrateurs en fonction, peut
valablement délibérer.

Monsieur Escande assume les fonctions de secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est
adoptée sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte :

"..... Départ d'un administrateur

.... le Président informe les administrateurs qu'il a reçu la lettre de démission de la SAE en date du
28 février dernier, au sein du Conseil d'Administration de SOPIC .

Le Conseil prend bonne note de cette démission et charge son Président d'effectuer toutes les
formalités nécessaires de publicité et de transcription sur les registres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, par les
administrateurs présents, après lecture.

Chambre de Commerce
de TARDES (H.P.)
du 17-05-94
Société SOPIC

Analytique au R.C.

A.H.B 18

328 768 544